

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 janvier 2025

MESURES D'URGENCE CONTRE LA VIE CHÈRE ET À RÉGULER LA CONCENTRATION
DES ACTEURS ÉCONOMIQUES DANS LES TERRITOIRES D'OUTRE-MER - (N° 698)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 39 (Rect)

présenté par

Mme Bellay et les membres du groupe Socialistes et apparentés

ARTICLE PREMIER

I. – À l'alinéa 30, substituer à la référence :

« L. 910 C »

la référence :

« L. 910-1 D ».

II. – En conséquence, au même alinéa, substituer à la référence :

« IV »

le mot :

« alinéa ».

III. – En conséquence, au début de l'alinéa 31, supprimer la mention :

« IV. – ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de correction légistique modifiant une référence de code.